

Conférence de presse
du 18 juin 2020

**Avant-propos
de Philippe Chalmin,
Président de l'Observatoire**



**RAPPORT
AU
PARLEMENT
2020**



Observatoire
de la formation
des prix et des marges
des produits alimentaires



Avant-propos

C'est il y a dix ans que la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche de 2010 décidait de la création de l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires. Ceci correspondait à une demande forte venant des professions concernées et notamment de la production agricole qui souhaitait plus de transparence dans la formation des prix tout au long des filières agricoles et alimentaires.

Le rapport que nous avons l'honneur de présenter au Parlement est le neuvième publié par l'Observatoire. Au fil des années son périmètre s'est élargi notamment aux productions issues des céréales (pain, pâtes), aux produits de la pêche et de l'aquaculture et depuis cette année aux produits issus de l'agriculture biologique. L'analyse s'est faite aussi de plus en plus fine « du champ à l'assiette » passant des marges brutes aux marges nettes pour les rayons de la grande distribution et pour certains secteurs industriels (à la notable exception de l'industrie laitière dont la participation aux travaux de l'Observatoire reste fort limitée). L'Observatoire s'appuie en effet sur les données collectées par FranceAgriMer, l'Insee et le service statistique du Ministère de l'agriculture (SSP) mais aussi sur l'information émanant des professions et des entreprises elles-mêmes. Le rapport de l'Observatoire fait d'ailleurs l'objet d'une adoption à l'unanimité par les membres du comité de pilotage qui représentent l'ensemble des familles professionnelles concernées.

Le rapport de l'Observatoire est considéré comme une référence mais certains en ont critiqué le caractère peu prospectif. Effectivement le rapport publié en juin 2020 présente les principaux éléments de l'année 2019. Mais les marges nettes de la grande distribution sont celles de 2018 et les calculs de l'euro alimentaire, basés sur les derniers Comptes de la Nation disponibles sont ceux de ... 2016. A quoi donc sert d'observer le passé, s'émeuvent certains « bons esprits ».

Mais l'Observatoire ne peut travailler que sur les données disponibles. En juin, les entreprises ont à peine terminé l'exercice de leurs comptes sociaux. C'est à ce moment-là que nous pouvons commencer notre enquête dans la grande distribution. La démarche de l'Observatoire est aussi celle du volontariat et, comme le montre le cas de l'industrie laitière, celui-ci n'est pas toujours au rendez-vous.

Enfin l'Observatoire, tel que nous l'avons fait évoluer au cours de ces dix années, est avant tout un lieu d'échanges et d'analyse. Sa seule défense est celle de l'exactitude des données collectées pour une meilleure compréhension du fonctionnement des filières. Avec des moyens qui restent limités, l'équipe de l'Observatoire soumet chiffres et analyses à une relecture critique de la part de tous les professionnels concernés. Au-delà en effet du comité de pilotage, les groupes de travail par filières sont largement ouverts à tous les acteurs qui le souhaitent. Qu'il me soit permis de remercier Sylvie Alexandre, Thierry Berlizot, Jean-Louis Gérard, Georges Pierre Malpel, Catherine Mariojous qui assurent la présidence de ces groupes où sont discutés les différents chapitres de ce rapport.

Mais celui-ci doit beaucoup aussi à l'équipe de FranceAgriMer qui en assume l'animation et la rédaction sous la responsabilité de Philippe Paquette. Que Amandine Hourt, Laure Deudon et Fédora Khaili soient ici remerciées sans oublier l'ancien secrétaire général de l'Observatoire, Philippe Boyer, qui nous a apporté cette année encore son précieux concours. Sans eux tous, la réalisation collective de ce rapport n'aurait pas été possible et tout particulièrement en 2020, alors que la période de rédaction et de discussions finales a eu lieu durant le confinement avec recours essentiel au télétravail et aux vidéo conférences. Malgré tout, les délais de publication de ce rapport au Parlement ont été tenus et il est présenté alors que la France aborde la deuxième phase de son déconfinement.

Certes le rapport 2020 de l'Observatoire porte pour l'essentiel sur l'année 2019. Mais la France vient de connaître une crise sanitaire exceptionnelle qui a entraîné une crise économique majeure. La période des 55 jours du confinement a totalement modifié les modes de consommation alimentaire et a bouleversé les circuits industriels et commerciaux. Nous ne disposons encore sur cette période que de données partielles, de séries incomplètes. Néanmoins il nous a paru essentiel d'offrir à la représentation nationale une première analyse « à chaud » de la manière dont les filières agricoles et alimentaires ont subi et se sont adaptées à ces nouvelles contraintes. Contrairement à la méthode habituelle de l'Observatoire, il s'agit là d'une synthèse beaucoup

plus qualitative et subjective sous la responsabilité et la plume du seul Président. Ce texte a toutefois fait l'objet d'une large discussion lors du comité de pilotage qui a donné lieu à l'adoption de ce rapport. Il doit être considéré comme un premier éclairage sur une période qui a mis à l'épreuve tous les maillons d'un complexe agro-alimentaire français qui a su maintenir la continuité alimentaire de notre pays. En tout état de cause, il n'engage que son auteur.

Par l'effort de solidarité qu'elle a suscité, la crise sanitaire a renforcé les efforts de coopération et de dialogue dont, à son modeste niveau, l'Observatoire de la Formation des Prix et des Marges des produits alimentaires a fait depuis dix ans son axe majeur. Ce sont ces efforts que nous poursuivrons dans les années à venir.

Philippe CHALMIN
Juin 2020